

MÉTIS : —

Commissaires nommés pour s'enquérir des réclamations. (*Voir adresse N° 10.*) Réponse présentée, 248.

Mécontentement des, 323. (*Voir adresse N° 15.*)

MIDDLETON, major-général :—Rapport du, 361. (*Voir documents de la session N° 116h.*) Remerciements du Sénat pour son habileté distinguée dans la suppression de la rébellion dans les Territoires du Nord-Ouest, 411.

MODIFICATION DE L'ACTE D'ASSURANCE REFONDU, 1877 :—(*Voir bill N° 2.*)

MONTAGNE DE BOIS À QU'APPELLE, compagnie du chemin de fer :—Incorporation et amendement. (*Voir bill N° 32.*)

MONTRÉAL, BUREAU DE COMMERCE :—

Pétition contre le bill constituant un bureau de commissaires des chemins de fer, etc., 129.

Pétition demandant que certaine section du chap. 57, 29 Vic., soit abrogée, 157.

MONTRÉAL : Pétitions demandant que la ligne de chemin de fer par la voie Sherbrooke entre Montréal et Halifax soit adoptée, 152, 156, 157, 160, 172, 176, 179, 190, 208, 233, 254, 269, 273.

MOTION PLUMB sur bills privés dans le Sénat, 200, 213, 221, 238, 242, 248, 253.

MOTION MACDONALD sur le tarif 1879, 122, 127, 130, 134, 137, 143, 148, 154, 157, 169, 182, 188, 191, 197, 203, 206, 212, 214, 231, 235, 240, 244, 249, 253, 259, 263, 268, 275.

MUCKLESTON, révérend W. J. : Remplissant les fonctions de chapelain en l'absence du vénérable J. S. Lauder, D. C. L., 292.

NOMINATION d'un Orateur suppléant aux Communes : (*Voir bill N° 75.*)**NORD-OUEST, Administration de la justice dans les Territoires du :**

Augmentation de la police à cheval du :

Autorisation de concéder des terres aux miliciens du : (*Voir bill N° 78.*)

Compagnie du chemin de fer du ; du Canada : (*Voir Manitoba.*)

Corps de police à cheval du : (*Voir bill N° 79.*)

Forces : Rapport du major-général Middleton, C. B., 361. (*Voir documents de la session N° 116h.*)

Territoires du : Pétition demandant que des personnes outre le lieutenant-gouverneur, soient autorisées à délivrer des permis pour les boissons enivrantes, 269, 273, 282.

Traitement des Sauvages du : (*Voir adresse N° 12.*)

Troubles des Territoires du : Allouance de \$1,700,000 pour couvrir certaines dépenses. (*Voir bill N° 82.*)